

# Attestation de prise en charge et de dispense d'avance des frais de dépistage du virus Zika chez les femmes enceintes

**Cette attestation vous permet de bénéficier d'une prise en charge à 100%  
pour certains soins (voir notice) qui n'entrent pas dans le champ de l'assurance maternité  
(hors dépassements des tarifs pratiqués par certains professionnels de santé)**

## • Personne recevant les soins

Nom et prénom

(suivis, s'il y a lieu, du nom d'époux(se))

Numéro d'immatriculation

Date de naissance

## • Assuré(e) (à compléter si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e))

Nom et prénom

(suivis, s'il y a lieu, du nom d'époux(se))

Numéro d'immatriculation

## • Adresse de l'assuré(e)

Le Directeur de l'organisme d'assurance maladie de .....  
atteste que Mme, Mlle (nom et prénom) .....  
bénéficie d'une prise en charge à 100%, dans la limite des tarifs retenus par la Sécurité Sociale comme base de  
remboursement, pour tous les soins (voir notice) en lien avec le dépistage du virus Zika.

Signature du Directeur  
(ou de son représentant)

Cachet de l'organisme

Date

**A l'attention de Mesdames et Messieurs les professionnels de santé**

## IMPORTANT

**Afin de permettre une prise en charge immédiate de vos patientes à 100 % et sans avance de frais,  
veuillez, sur les feuilles de soins que vous utiliserez :**

- cocher la case "autre" (ou "exo DIV" si vous utilisez une feuille de soins électronique, notamment pour l'échographie de la 18ème semaine \*),
- cocher les cases "l'assuré(e) n'a pas payé la part obligatoire" et "l'assuré(e) n'a pas payé la part complémentaire".

**et sur vos propres ordonnances :**

- mentionner que les soins prescrits sont en lien avec le dépistage du virus Zika.

\* Pour les échographies de la 26ème et de la 36ème semaine :

- si vous utilisez une feuille de soins papier, cochez les cases "maternité" et "urgence" avec la mention "Zika",
- si vous utilisez une feuille de soins électronique, renseignez la nature de l'accord préalable puis sélectionnez "urgence" (code 5) et validez.

# INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La présente attestation est valable jusqu'au terme de votre grossesse.

Lorsqu'il existe un risque d'infection par le virus Zika, trois échographies supplémentaires sont recommandées :  
- à la 18<sup>ème</sup>, 26<sup>ème</sup> et 36<sup>ème</sup> semaine de la grossesse (en plus de celles habituellement préconisées à la 22<sup>ème</sup> et à la 32<sup>ème</sup> semaine).

L'attestation vous permet ainsi de bénéficier d'une prise en charge à 100% (dans la limite des tarifs de la Sécurité Sociale), et sans avance de frais, de ces trois échographies.

En cas de découverte d'une anomalie à l'échographie, la présente attestation vous permet également de bénéficier d'une prise en charge à 100%, et sans avance de frais, des analyses de biologie nécessaires au diagnostic du virus Zika et de la consultation dans un centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal.

## **Comment utiliser cette attestation ?**

Vous devez présenter l'attestation ci-jointe aux professionnels de santé et aux établissements de santé que vous consultez.

## **A noter :**

A compter du 1<sup>er</sup> jour du 6<sup>ème</sup> mois de grossesse, les frais relatifs aux échographies de la 22<sup>ème</sup> et de la 32<sup>ème</sup> semaine sont pris en charge à 100% au titre de l'assurance maternité sur simple présentation de votre carte Vitale.

**Pour en bénéficier, pensez à mettre à jour votre carte Vitale.**

## **En résumé :**

|                                                                                                       | Echographies                |                           |                             |                           |                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                                                                                                       | 18 <sup>ème</sup> semaine   | 22 <sup>ème</sup> semaine | 26 <sup>ème</sup> semaine   | 32 <sup>ème</sup> semaine | 36 <sup>ème</sup> semaine   |
| Document(s) à présenter aux professionnels de santé et aux établissements de santé que vous consultez | carte Vitale et attestation | carte Vitale              | carte Vitale et attestation | carte Vitale              | carte Vitale et attestation |